

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Jean-Pierre DURAND, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC et Bruno VIVIER

Étaient excusés : Thierry BRACQUEMOND, Patrick ECHEGUT et David JACQUET

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
2. PCAET - LIFE - Watty à l'école
3. Programme LEADER
4. COT ENR (Contrat de chaleur renouvelable)
5. Biodiversité : BiodiverCiné 2023, BiodiverCiné 2024-2026, projet « plantez le décor »
6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale
7. Questions diverses

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur le Président présente les principales orientations budgétaires 2024 (voir document joint). Il évoque notamment le projet de plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) et invite les élus à se positionner sur le sujet. Le projet de PTRE peut être complémentaire des OPAH mises en place à l'échelle des deux communautés de communes.

En matière de recettes, le Président observe l'important soutien de la Région Centre-Val de Loire, ainsi que de l'ADEME via le versement de la part variable du COT ENR (compte tenu de l'atteinte des objectifs sur le territoire).

Pour la partie investissements, le Président note que le travail sur le SCoT devra se prolonger en 2025, compte tenu de la modification du SRADDET qui sera réalisée en 2024.

Le Bureau constate à nouveau que le niveau de cotisation par habitant demandé par le Pays aux deux communautés de communes est le plus faible observé.

M. Durand observe que l'équipe du PETR Pays Loire Beauce permet de mener à bien le strict minimum des missions (comparativement à d'autres territoires).

M. le Président observe que l'équipe en place est polyvalente et efficace. Mme Bouiguerourène souligne que le budget actuel et le niveau de cotisation ne permet aucun imprévu. Mme Benier note que le recrutement d'un stagiaire va soulager un peu les équipes en place.

Le Bureau s'interroge sur le Contrat local de santé (CLS). Monsieur le Président rappelle que le précédent CLS comprenait 14 actions et après discussion avec l'ARS, il était fortement conseillé de cibler sur 3 ou 4 actions ; ce qui a eu pour conséquence de diluer son impact sur le territoire. Il note la nécessité, dans l'hypothèse où cette action serait lancée, de cibler sur 3 – 4 actions maximum. Mme Fischer observe qu'un CLS du Cher a favorisé l'accueil d'étudiant en médecine dont certains se sont ensuite installés sur le territoire d'accueil. M. Durand constate que l'exercice de la médecine a changé et rappelle que le CLS a paru inadapté à plusieurs élus en matière de recrutement de médecins. M. Hauchecorne souligne qu'un CLS vise à développer essentiellement des actions de prévention. Il observe que le précédent CLS lui a permis de rencontrer des kinés, lesquels se sont depuis installés sur Mareau-aux-Prés.

M. le Président constate que ces orientations budgétaires pour 2024 suscitent un réel débat parmi les membres du Bureau. Concernant le niveau de cotisation, il propose que celle-ci soit portée à 1,70 € pour 2024 dans l'objectif de rattraper l'inflation observé entre 2017 et 2023 et de façon à assurer une certaine prudence budgétaire face à d'éventuels aléas.

Le Bureau se montre favorable à ces orientations budgétaires pour l'année 2024.

2. PCAET - LIFE - Watty à l'école

Monsieur le Président informe de l'arrivée de Julie BENTZ le 29 janvier sur le poste de chargée de mission PCAET. Il note que la tenue du comité de pilotage du mardi 23 janvier 2024 a permis d'acter la stratégie PCAET. Par ailleurs, trois ateliers de construction du programme d'actions sont prévus le 8 février à Beauce-la-Romaine, le 15 février à Cercottes et le 22 février à Meung-sur-Loire. Un flyer de communication sera transmis aux communes et délégués du comité syndical.

Monsieur le Président rappelle que le déploiement du programme Watty à l'école sur l'année scolaire 2023-2024 mobilise 24 écoles, 110 classes pour 2 535 élèves. Il propose aux membres du Bureau de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2024-2025 en passant par le partenaire ECOCO2. Dans l'hypothèse où 110 classes seraient engagées, le coût serait de 121 000 € HT dont 77% financé par les CEE (soit 93 170 €). Le reste à charge pour le Pays Loire Beauce serait de 27 830 € HT soit 33 396 € TTC. M. le Président présente le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Déploiement de Watty à l'école sur 110 classes	33 396 €	Programme LEADER (80%)	26 717 €
		Département du Loiret	5 000 €
		PETR Pays Loire Beauce	1 679 €
Total	33 396 €	Total	33 396 €

Le Bureau se montre favorable au fait de renouveler Watty à l'école sur 2024-2025 via un partenariat avec ECOCO2 sous réserve de l'obtention des financements, ainsi que de solliciter le programme européen LEADER et les financements du Département du Loiret pour soutenir ce projet. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé courant février aux communes et communautés de communes du territoire.

Mme Duminil rappelle que les 6 collectifs LIFE se sont réunis le 22 janvier à Cercottes (Sensi carbone ; compost et vous ; deuxième vie ; mutualisation zone sud ; les Simones ; production d'ENR). Elle rappelle que les collectifs LIFE ont participé à la Fêtes des possibles qui s'est tenue à Meung-sur-Loire en octobre 2023. Elle évoque la volonté des collectifs LIFE de créer une association à l'échelle du Pays Loire Beauce ; ceci dans l'idée de fédérer et de faire émerger les initiatives en faveur de la transition. M. le Président note que cette démarche rend concret un projet initié en 2021 par la Région et note la nécessité d'accompagner les citoyens dans leurs démarches.

3. Programme LEADER

Monsieur Foussekis informe que le prochain comité de programmation doit permettre de valider le règlement intérieur, définir les vice-présidences, la composition du « comité de pilotage LEADER ». Il souligne que les porteurs de projet ayant bénéficié du programme 2014-2023 ont jusqu'en juin 2024 pour les dernières factures

4. COT ENR (Contrat de chaleur renouvelable)

Monsieur le Président rappelle que COT ENR 2.0 a atteint voire dépassé ses objectifs, permettant ainsi de candidater à un « Contrat de chaleur renouvelable » (nouveau nom des COT ENR) :

Année	Structure	Porteur	Projet	Production MWh	Coût éligible	Aides		
						ADEME	Région	FEDER
Année 1 (du 24 juillet 2021 au 23 juillet 2022)	Entreprise	L'Oréal logistique - AREFIM (Vennecy)	Réalisation d'une chaufferie bois plaquette	3 519	934 180 €	420 381 €		
	Entreprise	Laiterie de St-Denis de l'Hôtel (St-Denis-de-l'Hôtel)	Valorisation de la chaleur fatale pour chauffer des serres aromatiques (Atelier INOVÉ)	1 272	758 970 €	339 286 €		
	Entreprise	Hôtel de la Place (Germigny des Prés)	Installation d'une chaudière granulé	52	39 595 €	16 640 €		
	Collectivité	Fay-aux-Loges	Création d'une installation géothermique sur sondes pour le gymnase et la salle des fêtes	72	433 756 €		50 000 €	231 450 €
Année 2 (du 24 juillet 2022 au 23 juillet 2023)	Entreprise	Tereos (Artenay)	Valorisation de chaleur fatale par l'installation d'un bouilleur sur la colonne	3 000	315 000 €	12 600 €		
	Entreprise	Maquet (Ardon)	Réalisation d'une installation de géothermie sur nappe	636	1 457 932 €	318 000 €	297 807 €	
TOTAL				8 551	3 939 433 €	1 106 907 €	347 807 €	231 450 €
Objectif du COT 2.0				8 432	101%			

Le Bureau se montre favorable au fait de faire une candidature commune avec le PETR FOLS pour un « Contrat de chaleur renouvelable », de flécher une partie des crédits ADEME vers une animation externalisée de FIBOIS (préétudes, visite, etc.) et de confier au PETR FOLS le portage juridique de la candidature. Ce nouveau COT ENR s'inscrira sur la période 2024-2028. Une délibération sera prise dans ce sens lors du comité syndical du 20 février 2024.

5. Biodiversité : BiodiverCiné 2023, BiodiverCiné 2024-2026, projet « plantez le décor »

BiodiverCiné 2023 et perspectives 2024

Monsieur le Président souligne que cette 3^{ème} édition de BiodiverCiné a été un vrai succès avec notamment la présence de plus de 70 personnes à Beauce-la-Romaine le 12 janvier 2024 (ainsi que de la Vice-présidente de la Région).

Monsieur le Président note la nécessité de faire évoluer le concept en organisant un vrai débat autour des enjeux de biodiversité (avec la mobilisation de scientifiques, de conférenciers, etc.). L'idée pourrait être d'organiser une diffusion de courts métrages, d'expositions puis de faire débattre les participants. Le Président évoque la possibilité d'organiser cette manifestation sur trois communes différentes chaque année (Sologne, Val de Loire et Beauce).

L'agent de développement rappelle que seul 20% du temps de travail de M. Foussekis est fléché vers des actions de biodiversité ; rejoignant ainsi le débat évoqué en début de réunion sur la taille de l'équipe technique du PETR et des missions qui lui sont confiées.

Le Bureau propose que le « comité de pilotage biodiversité » définisse les contours de BiodiverCiné 2024 » et en fasse une proposition au comité syndical.

Le Bureau se montre favorable au fait d'inciter les communes à réaliser un IBC (Inventaire de Biodiversité Communale). Cependant, il conviendra de bien expliquer aux communes les missions et objectifs d'un IBC, le coût pour les communes, etc. Monsieur Cognac observe que l'IBC réalisé par Cléry-St-André il y a 15 ans a permis de réaliser dans le temps de nombreuses actions favorables à la biodiversité. Il est précisé que, en passant par Loiret Nature Environnement, le reste à charge pour une commune est seulement de 10% du coût total (soit entre 1 400 et 2 500 € à répartir sur les deux ans que durent un IBC).

M. Lorcet propose de faire une fiche de communication destinée aux communes en indiquant : un IBC, de quoi il s'agit ? Combien ça coûte ? Comment le mettre en place ? De plus, M. Lorcet souligne qu'il est nécessaire de demander au prestataire qui réalise l'IBC, un document de vulgarisation des données à destination des écoles, des « jardiniers du dimanche », des agents techniques, des mairies et des habitants de sorte que l'IBC soit compris par tous.

❑ Projet « plantons l'arbres en Beauce »

Le Bureau retient le fait de nommer l'opération « plantons l'arbre en Beauce ». Monsieur Foussekis indique qu'une liste d'espèces est en cours de finalisation ; de même que le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Monsieur Espugna informe que le Département du Loir-et-Cher met en œuvre une opération similaire.

Déjà menée sur le Pays Castelroussin et le PETR Centre-Cher, le projet vise en une opération groupée d'achats de plants d'espèces locales non invasives et de fournitures (paillage, protections contre gibier, etc.) permettant la création de corridors écologiques (haies, boisements, alignements d'arbres) identifiés ou non dans la trame verte et bleue locale.

La délibération cadrant ce projet sera proposée au comité syndical de février.

6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Concernant le projet d'installation de Monsieur Pilongery en maraichage AB sur la commune de Mareau-aux-Prés, le Bureau s'interroge sur le caractère suffisant de l'aide du CRST au regard de l'enveloppe des investissements prévus. De même, le Bureau souhaite avoir des précisions sur le fait que Monsieur Pilongery sollicitera une seule fois le CRST. Monsieur Hauchecorne doit le rencontrer prochainement et fera un retour aux membres du Bureau.

Concernant la mesure 30 « vélo utilitaire », le Bureau constate que l'enveloppe du CRST s'élève à 600 000 € de crédits disponibles et que les sept demandes présentées au Pays s'élève à 629 774 € :

EPCI	Porteur	Projet	Distance (Km)	Coût HT	Tx	Subvention
CCBL	Tournoisis	Création d'un cheminement doux entre le hameau du Nids et le Bourg	1,20	113 800 €	50%	56 900 €
CCTVL	Baccon	Création d'un cheminement doux entre le hameau de la Renardière et le Bourg	0,50	155 685 €	50%	77 843 €
	Baule	Création d'une piste cyclable		514 667 €	25%	128 667 €
	Cléry-St-André	Création d'une piste cyclable	1,27	366 667 €	30%	110 000 €
	Lailly-en-Val	Création d'une piste cyclable (3ème phase)	0,70	91 889 €	50%	45 945 €
	Messas	Création d'une piste cyclable	0,45	73 990 €	50%	36 995 €
	Meung-sur-Loire	Création de deux pistes cyclables unidirectionnelles - route de Blois	1,40	346 850 €	50%	173 425 €
			5,52	1 663 548 €		629 774 €

Madame Benier souligne que le projet de Baccon a du sens dans la mesure où il sécurise un trajet entre le bourg et le principal hameau de la commune. De même, elle précise que ce projet sera très certainement le seul que Baccon proposera aux financements du CRST, à la différence de commune plus important qui peuvent avoir plusieurs projets à proposer.

M. Corgnac souligne que le projet de Cléry-St-André s'inscrit dans le schéma départemental de mobilité et qu'il s'adresse à la fois aux collégiens allant au collège à vélo et aux habitants souhaitant rejoindre la Métropole d'Orléans à vélo. Il précise que si le reste à charge est trop important pour sa commune, alors celle-ci ne s'engagera pas dans un tel projet. Il observe que l'application des normes CEREMA pour les pistes cyclables coûte plus cher mais permet d'avoir davantage de subvention.

Monsieur Cuillerier questionne sur les communes qui ont sollicité le plan vélo. Il note qu'il est important d'avoir un maillage pertinent du territoire en piste cyclable et que, parallèlement, il convient de tenir compte des cas particuliers.

Le Bureau retient le fait de créer une liste des financeurs des pistes cyclables et de la diffuser aux communes. Il note aussi la possibilité de diminuer à 30% le soutien du CRST aux pistes cyclables.

Concernant les projets de plantation, le Bureau ne souhaite pas que la mesure 31 du CRST puisse être mobilisée pour le fleurissement des communes. Le Bureau souhaite que cette mesure vise en priorité à soutenir la plantation d'arbres. En ce sens, le projet présenté par Lailly-en-Val devra être revu.

Le Bureau valide les projets suivants :

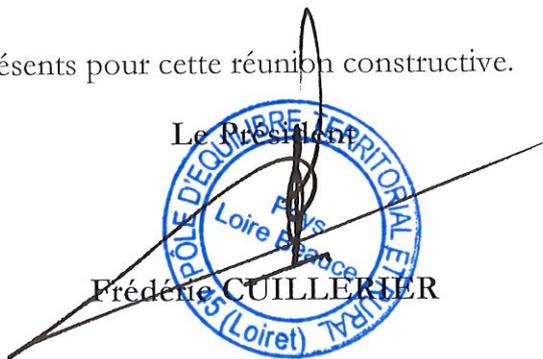
Axe	Mesure	Porteur	Projet	Dépense éligible HT	Tx	Subvention	F/I
A	4	Le Jardin de la Demaillère	Développement de la production en AB	9 697 €	40%	3 800 €	I
A	22	Sougy	Création d'une aire de jeux	15 529 €	20%	3 100 €	I
D	31	Meung-sur-Loire	Plantation de 74 arbres	19 401 €	80%	15 500 €	I
D	31	Gidy	Plantation de 1 600 arbres	4 868 €	80%	3 800 €	I
E	35	Sougy	Modernisation de l'éclairage public	12 779 €	40%	5 100 €	I

7. Questions diverses

Agenda

- Aire alimentation des captages Ormes & Ingré : réunion d'échanges le 23 janvier 2024
- Signature officielle du CRST 2023-2029 : 27 février 2024 (17h30)
- PCAET – ateliers programme d'actions : 8 février (18h-20h) - Beauce-la-Romaine
- PCAET – ateliers programme d'actions : 15 février (18h-20h) - Cercottes
- COMITÉ SYNDICAL (DOB) : 20 février (18h) - St-Pérvy-la-Colombe
- PCAET – ateliers programme d'actions : 22 février (18h-20h) – Meung-sur-Loire
- BUREAU DE MARS : 12 mars (9h30) - St-Ay
- COMITÉ SYNDICAL DE MARS (budget 2024) : 26 mars 2024 (18h) - Baccon

Le Président remercie les présents pour cette réunion constructive.

Le Président

 Frédérique CUIILLERIER



